



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : le 13 janvier 2015
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECLP-RFP-14-0592	
Titre : Impression des cartes et documents des sections de vote	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 15 janvier 2015 à 2 PM (heure d'Ottawa)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de Luc Potvin Conseiller principal par intérim, Approvisionnement et contrats	N° de tél. 819-939-1487

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant l'impression et expédition de la liste des candidats en braille qui porte le numéro ECLP-RFP-14-0592 datée du 19 Décembre 2014 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées suite à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

Question No. 1

Question :

Annexe A – 5.1 Exigence applicable à l'élection générale – Le scénario A: Où sur la feuille de prix, l'entrepreneur peut-il rentrer les coûts d'entreposage dans le cas où l'entrepreneur est tenu de stocker les cartes et les documents avant la livraison à Élections Canada (jusqu'à 4 mois ou plus)?

Réponse :

Addenda 1

Supprimer 6.6. STOCKAGE DES CARTES ET DOCUMENTS

Si l'entrepreneur reçoit les besoins en matière d'impression avant un scrutin, l'entrepreneur doit stocker les cartes et les documents reproduits et les fournitures connexes pendant au moins quatre (4) mois dans l'intervalle entre l'impression et la livraison, pour certaines ou la totalité des circonscriptions.

Ajouter 6.6. STOCKAGE DES CARTES ET DOCUMENTS

Élections Canada a son propre entrepôt pour entreposer les cartes et documents. Lorsque l'entrepreneur termine l'impression du scénario A, l'entrepreneur doit expédier les cartes et documents reproduits à l'entrepôt d'Élections Canada (voir 6.7 pour l'emplacement).

L'entreposage des cartes et documents imprimés pour les besoins du Scénario A sera la

responsabilité d'Élections Canada. Par conséquent, l'entreposage des cartes et documents à l'extérieur des locaux d'Élections Canada est peu probable et ne sera pas requis.

Néanmoins, Elections Canada aimerait savoir de la part des soumissionnaires s'ils ont la capacité d'entreposer les produits imprimés (cartes et documents) pour une période allant jusqu'à quatre mois. Veuillez noter qu'aucun prix ne sera nécessaire puisque ceci n'est pas une exigence obligatoire ou même évalué. C'est strictement pour information seulement.

L'entreposage des fournitures d'impression de l'entrepreneur requises pour l'exigence d'impression du scénario A sera la responsabilité de l'entrepreneur et ne doit pas être imputé à Elections Canada.

Question No. 2

Question :

Annexe A – 6.2 Fichiers originaux: Combien de jours à l'avance des 7 jours calendrier, seront accordés pour recevoir les fichiers originaux afin de permettre à l'entrepreneur de préparer et de convertir les fichiers pour l'impression?

Réponse :

Les fichiers originaux des cartes et documents des sections de vote seront fournis 10 jours calendrier avant la notification officielle d'Élections Canada pour commencer les travaux.

Question No. 3

Question :

Quel est le montant maximal de fichiers PDF contenu dans un ensemble de documents de SV par circonscription? 1 fichier multi-page? Si le montant de fichier est supérieur à un, veuillez fournir le nombre maximum de fichier par circonscription contenu à l'intérieur d'un document SV.

Réponse :

Le nombre de fichier PDF contenu à l'intérieur du document de SV d'une circonscription est de 8 à 10 fichiers.

Question No. 4

Question :

Veuillez identifier les exigences concernant l'expédition: (par exemple : tubes et boîtes sur palettes? ou étiquette individuelle sur les boîtes et étiquette individuelle sur les tubes?)

Réponse :

Les boîtes et tubes doivent être étiquetés individuellement. Élections Canada fournira des conteneurs pour faciliter l'expédition des produits. Environ 10 circonscriptions (incluant les tubes et les boîtes) pourront être insérées dans chaque conteneur. Les dimensions du conteneur sont de 49'' longueur x 44'' largeur x 44'' hauteur.